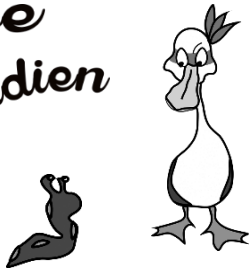


Joe
L'indien



CONDITIONS DE LOCATION DE CANARDS COUREURS INDIENS

Joe l'Indien est l'entité représentant l'élevage de canards coureurs indiens et du dispositif de location de ces derniers.

Principe : En concluant un contrat de location, les clients de Joe l'Indien s'engagent à respecter ces présentes conditions :

Composition des kits :

Le kit est composé de :

- x canards coureurs indiens (déterminé avec le client)
- 1 caisse de transport – abris (par binôme)
- 1 mangeoire
- 1 bassine de baignade
- la quantité de grain pour x canards pour la période déterminée
- un filet-cloture de 50m et ses piquets
- les conseils pour la bonne prise en charge des canards durant leur séjour chez le client

Le client reçoit la totalité des accessoires dont il a besoin pour l'accueil des canards coureurs indiens sur la période définie.

En cas de besoin d'éléments ou nourriture complémentaires, le client devra passer par l'intermédiaire de Joe l'indien

Les éléments et options supplémentaires sont additionnés au tarif de base.

Joe l'indien peut adapter ou modifier le contenu du kit selon la disponibilité du stock.

Consommables et aliments : Les animaux doivent être nourris uniquement avec les aliments de notre provenance. Les quantités ou propositions sont expliquées sur la fiche « check-list » incluse au kit lors de la mise en route. Elles sont données à titre indicatif, elles peuvent varier selon le climat, l'apport des restes alimentaires ou du jardin à disposition.

Durée et arrêt du contrat : Le contrat se conclut à la quinzaine. En cas d'arrêt volontaire ou par nécessité du client, Joe l'Indien s'engage à reprendre les animaux dans les 5 jours ouvrables. Cependant, le client s'engage à payer : – Le 70% du prix de la quinzaine + options choisies. En cas d'arrêt, les consommables sont retournés à Joe l'Indien. En fin de contrat ou de location, Joe l'Indien s'engage à reprendre les consommables. Le contrat prend fin à la signature de la « confirmation de retour », et à la fin des paiements de factures ouvertes.

Les animaux : Joe l'indien met à disposition des canards coureurs indiens à ses clients. Les animaux restent propriété de Joe l'Indien. Le client respectera le bien-être des animaux et les conditions d'hygiène. Il s'y engage en acceptant la location. Les animaux sont mis à disposition en parfaite santé. En cas de suspicion de maladie ou problème, le client doit avertir directement Joe l'Indien. Les animaux mis à disposition ne doivent pas être mélangés à d'autres animaux non-propriété de Joe l'Indien. Durant la location, le nombre d'animaux ne peut pas être modifié. En cas de perte ou décès d'un

animal, le client paiera le montant suivant : 35€. Le soin, la protection des animaux et la fermeture nocturne contre les prédateurs sont de la responsabilité du client.

Le canard coureur indien est reconnu pour être un prédateur de gastéropodes (limaces et escargots) efficace. Toutefois, Joe l'Indien n'est pas engagé dans la réussite totale ou partielle dans la limitation / réduction de la population de gastéropodes, par les canards, sur la durée de la location.

Le client est prévenu qu'il arrive que les canards bectent les feuilles de certaines végétaux/légumes. Joe l'Indien n'est pas responsable des dommages causés au jardin et/ou potager du client.

Les œufs : Les œufs pondus par les canes chez le client durant la période de location reviennent au client qui peut les utiliser pour son propre compte.

La canne doit s'adapter à son nouvel environnement avant de commencer à pondre. Joe l'Indien ne serait être tenu responsable si les canes ne pondent pas durant la période de location

Les œufs peuvent se consommer 3 semaines après la date de ponte, stockés au réfrigérateur ou à température entre 5 et 20°. Les éventuels problèmes de péremption et de consommation ne peuvent être imputés à Joe l'Indien.

Le matériel en location : Le matériel est propriété de Joe l'Indien. Lors du constat, les articles abimés ou manquants doivent être signalés. L'article rendu cassé ou abimé sera facturé selon le prix de vente. Le matériel doit toujours être propre et entretenu avec soin. Lors du retour, le matériel et les accessoires doivent être propres. En cas de nettoyage final effectué par Joe l'Indien, le prix est de 30€.

Paiements/ Factures: A la réservation, un acompte de 50 € (non-encaissé) sera demandé. La location est facturée en 1 fois. Paiement au retour.

Livraison / montage / démontage / visite/ intervention : Pour la mise en place ou durant la location, le client a la possibilité d'obtenir notre visite pour la mise en place, un contrôle, un conseil etc. Chaque intervention, sur demande du client, sera facturée 50€ + frais de déplacement (0,8€/km allé depuis Pessac)

Autorisation/nuisances : Joe l'Indien ne peut pas être tenu pour responsable en cas de problème avec les voisins ou la Commune du client. Pour informations, le canard fait très peu de bruit, les voisins ne seront pas perturbés. Avec un nettoyage minimal, aucune odeur ne sera perceptible.

Conditions finales : Joe l'Indien reste propriétaire des animaux et du matériel. Le prêt et la sous-location ne sont pas admis. La livraison est valable sur la Gironde.

Joe l'Indien est représenté par Résiliencia SARL – Siret 791 860 539 00018
12 allée des Pins – 33320 Eysines